

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION SRB FITNESS saison 2018 - 2019

(Le 25/06/2018)



Le bon fonctionnement de la section Fitness n'est possible que grâce au bénévolat de ses responsables et surtout à la bonne volonté et à la discipline de chacun de ses adhérents.

Nous allons donc tout naturellement nous plier à ces quelques exigences de base sans cela le bureau exécutoire et le conseil d'administration se donneront le droit d'interdire momentanément ou définitivement le droit d'accès à l'adhérent non respectueux de ces règles.

Vérifiez bien que votre emploi du temps soit compatible avec notre planning avant de vous engager

- 1. Au vu du tarif réduit, aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année quel que soit le motif.
- 2. Pour des raisons de sécurité : les accompagnants, les spectateurs, les enfants, les animaux sont interdits sur les cours de Zumba ainsi que dans l'enceinte du gymnase.
- 3. Interdiction de faire des photos et vidéos pendant les cours. Seuls les membres du Comité y sont autorisés.
- 4. Afin de maintenir le sol propre, veuillez-vous munir de baskets propres (non portées à l'extérieur), dédiées à la salle de cours c'est obligatoire.
- 5. Une tenue sportive à la pratique du fitness est recommandée. Une bouteille d'eau est vivement conseillée pour les cours.
- 6. La politesse et le respect de tous sont de rigueur au sein de l'association.
- 7. Vous devrez être en possession de votre carte pour participer au cours, des contrôles seront effectués par le comité Fitness ainsi que les éducateurs
- 8. Jetez vos chewing-gums avant le début du cours.
- 9. Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des cours.
- 10. Les cours sont animés par des éducateurs diplômés d'état. Seul l'éducateur décide du contenu de son cours et non l'adhérent.
- 11. L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours, il reste au fond du sac pour le respect de tous.
- 12. 30 cours prévus pour la saison 2018-2019
- 13. En cas d'absence de l'éducateur et dans l'impossibilité de le remplacer, le cours sera annulé.
- 14. Les cours sont assurés pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances d'hiver (Noël/Nouvel an).
- 15. Les sections Zumba est accessible à partir de 14 ans
- 16. Du fait de son adhésion au club, l'adhérent donne à l'association un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'activité SRB Fitness Club proposée dans le cadre de la promotion de celle-ci.
- 17. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident de l'adhérent non assuré personnellement et en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles, vestiaires et douches.
- 18. La demande d'une carte supplémentaire suite à une perte, destruction, ... fera l'objet d'une facturation pour son remplacement de 5 €.

IMPORTANT

Aucun(e) adhérent(e) ne sera admis(e) en cours sans un dossier complet

Zumba (Charlotte / Yann) 19h00-20h00

Contacts :

Président : Mr Lecture 06-61-92-66-13

site internet : www.srb-musculation.fr

page Facebook : SRB Muscu – Fitness Club